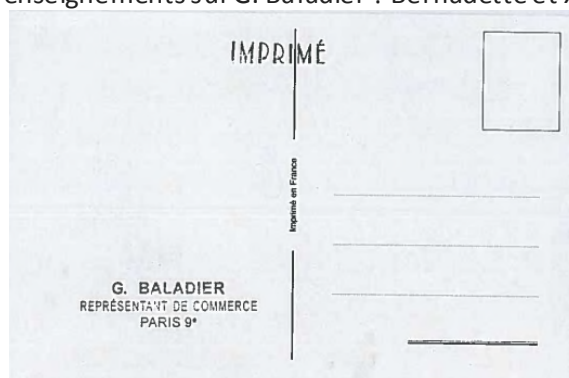
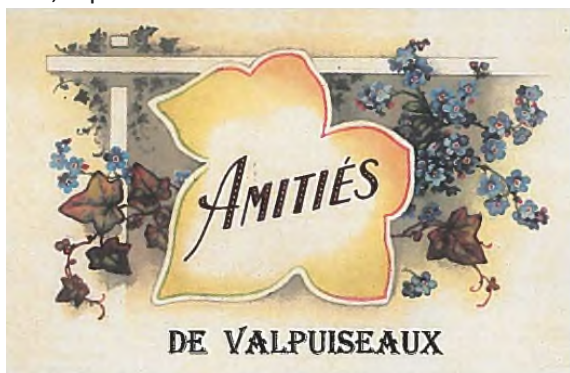


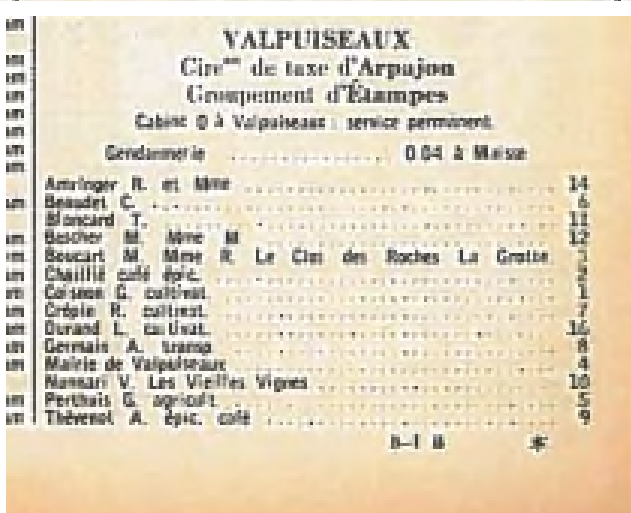
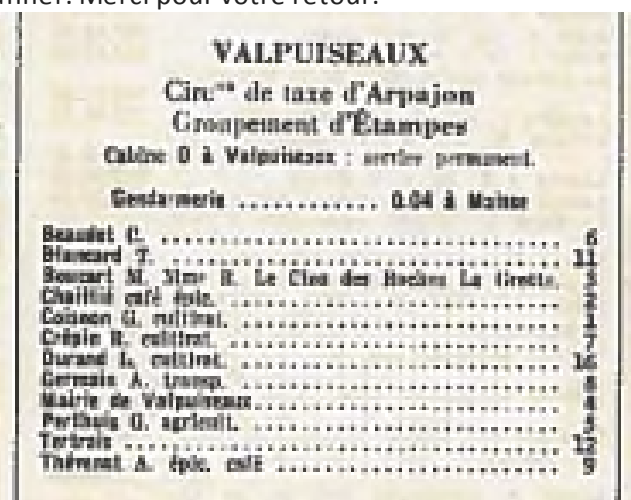
Info 225 Nouvelle carte postale Valpuseaux

Nous avons découvert une nouvelle carte postale sur Valpuseaux. Cette carte a dû être utilisée par G. Baladier, représentant de commerce. Avez-vous des renseignements sur G. Baladier ? Bernadette et Xavier



Info 226 Annuaire Seine-et-Oise 1961-1962

Voici en pièces jointes l'annuaire des années 1961 et 1962 concernant Valpuseaux. Nous sommes à la recherche d'autres annuaires pour les scanner. Merci pour votre retour.



Info 227 Pierres tombales

En 1896, à la création du nouveau cimetière et au démantèlement de l'ancien cimetière, les habitants de Valpuseaux ont eu la possibilité de récupérer les stèles de leurs ancêtres. Dans des cours de ferme et autres habitations ont été trouvées des anciennes pierres tombales. Marie-Louise Palfroy nous avait indiqué que ces pierres avaient servi parfois pour boucher des puits. Si vous avez vu une ancienne pierre tombale, merci de nous la signaler afin de faire une photo.

Bernadette et Xavier

Info 228 AVE AG 2017

Chers adhérents,

L'assemblée générale s'est déroulée le samedi 1er juillet. Nous étions une quarantaine. En pièces jointes : 3 photos, le rapport de gestion, le procès-verbal de l'assemblée générale, le bilan, le compte de résultat, le rapport financier du trésorier.



Compte de résultat synthétique

COMPTES DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Association sans but lucratif

L'AVE AG

CHARGES (Part Bénéficiaire)	Excédent A	Excédent B	Excédent C	Excédent N	
				Excédent N	Excédent N
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises				3 027	
Vente de marchandises				(3 027)	
Achats de services					3 027
PROFITS (Part Bénéficiaire)					
Produits des ventes (part de services)					3 027
Production immobilière					
Subventions d'exploitants					
Autres produits					
PROFITS (Part Bénéficiaire)					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Autres charges					
TOTAL (B)					
CHARGES D'EXPLOITATION (B)					
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (B)					
TOTAL DES CHARGES (part B)					
BÉNÉFICE DU FONDS					
TOTAL GÉNÉRAL					

ACTIF	Excédent A	Excédent B	Excédent C	Excédent N	
				Excédent N	Excédent N
ACTIF FINANCIER					
Immobilisations financières					
Prêts rattachés					
Autres					
TOTAL (C)					
ACTIF COURANT					
Billets et ordres de virement					
Autres titres à court terme					
Autres					
TOTAL (D)					
CHARGES DE FINANCEMENT (D)					
TOTAL GÉNÉRAL (part B)					

Info 228 bis : AVE AG 2017

D'autres photos de l'assemblée générale de l'AVE 2017, le bulletin d'adhésion 2017, l'article du Républicain. Bernadette et Xavier





VALPUISEAUX

Déjà 10 ans pour l'AVE

L'assemblée générale de l'association Valpuiseaux Histoire a eu lieu samedi 1^{er} juillet rue de la Lieue.

Une assemblée générale est toujours un moment fort de la vie d'une association, mais celle qui a eu lieu le week-end dernier l'était d'autant plus. Il s'agissait en effet du 10^e anniversaire de l'association AVE.

« Notre association réunit aujourd'hui 146 adhérents. Notre doyenne a 106 ans et la benjamine 5 ans », rappelle Xavier Christ, vice-président de l'association. Au total, une quarantaine de ces adhérents étaient présents dans le jardin du Prieuré lors de cette assemblée. Après



Les adhérents écoutent le discours de Xavier Christ.

lecture des traditionnels rapports moral et financier, la soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif. Enfin, les adhérents ont pu voir le dernier don fait à l'association : un tarare des années 1930.

■ T.V.

Info 229 Rapport de pré-inventaire campanaire de l'église Saint-Martin de Valpuiseaux

Chers adhérents,

Voici en pièce jointe le rapport de pré-inventaire campanaire réalisé par Vincent Bretez. Ce document est très intéressant et très précis. Si vous avez des informations sur l'ancienne cloche avant 1949 : photos, récits, articles, morceaux de l'ancienne cloche etc... Nous sommes preneurs. L'auteur de l'article nous a demandé de ne pas mettre en téléchargement libre le document. Merci de ne pas le diffuser en dehors de l'association. Bernadette et Xavier

RAPPORT DE PRÉ-INVENTAIRE CAMPANAIRE

Valpuseaux (91629)
(Essonne)
Église Saint-Martin

Rapport de visite du 08 avril 2017, version du 21 avril 2017

Rédacteurs : Vincent BRETEZ

Destinataires : Société Française de Campanologie, Mairie de Valpuseaux

Propriétaire : commune de Valpuseaux

Arrondissement : Évry

Canton : Étampes

Affectataire : Paroisse de Valpuseaux

Protection : MH (1926)

Cloche(s) : 1 datée(s) de : 1949

Protection de(s) cloche(s) : non

Fondeur(s) : inconnu

1. HISTORIQUE DE L'ÉGLISE

L'église Saint-Martin serait peut-être le seul vestige d'un prieuré. Elle a été érigée au milieu XII^e siècle et le clocher fut complété au XIII^e et XIV^e siècle.¹

2. DESCRIPTION DU CLOCHER

Le clocher se trouve dans le prolongement de la façade Ouest de l'église, à côté de la porte d'entrée (*photo ci-contre vue de l'Est*). Il est construit en pierre et est de section carrée. Il se compose de trois niveaux d'élévation. Des contreforts à larmier épaulent les angles du clocher jusqu'au deuxième niveau d'élévation. Le premier niveau se termine à mi-hauteur des contreforts. De grandes fenêtres simples centrées sur les faces Est, Ouest et Sud se trouvent sur le deuxième niveau d'élévation. Le clocher se termine par la chambre des cloches, marquée par deux baies géminées, aux simples voussures, traversées par un abat-son central sur les faces Sud, Est et Ouest. La tour est coiffée par une toiture en bâtière. Les deux pignons sont percés par une baie simple avec un seul abat-son. Le sommet du pignon Est est orné d'une croix en pierre tandis que le sommet du pignon Ouest est orné d'une croix en fer.



3. ACCES AU CLOCHER

L'accès au clocher se fait depuis l'intérieur de l'église par une porte, percée dans une grande arcade qui a été rebouchée. Trois échelles en bois (*photo ci-après*) permettent d'accéder au niveau du plancher de la cloche, qui se situe à mi-hauteur des baies géminées.

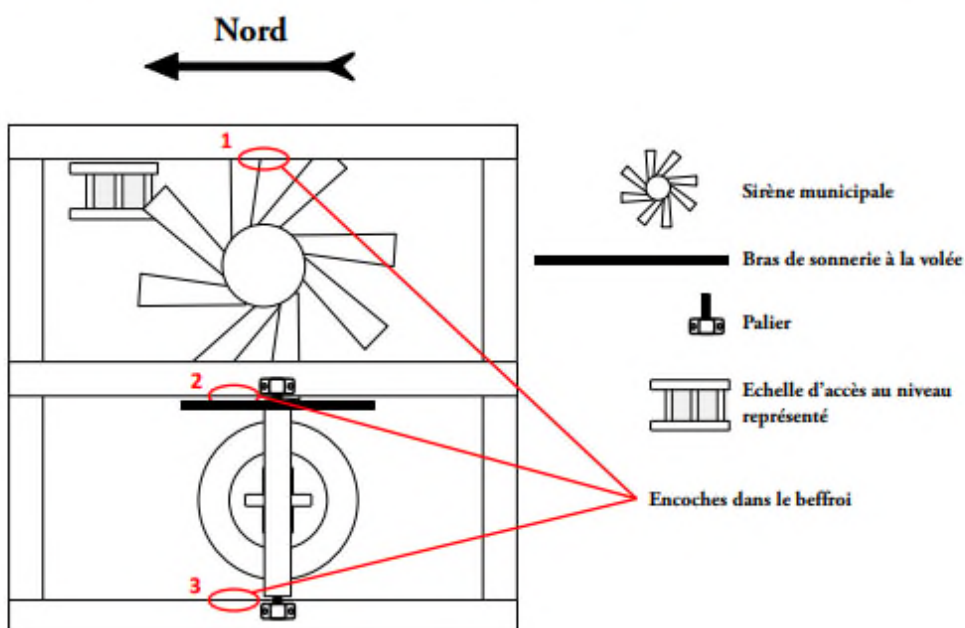
¹ Inventaire fondamental 1975, 1990



Echelles menant au clocher, de gauche à droite, de la première à la troisième échelle.

4. DESCRIPTION DU BEFFROI

La chambre des cloches ne contient pas de beffroi isolé de la maçonnerie, permettant d'amortir les forces exercées lors du balancement de la cloche sur la maçonnerie. La cloche repose sur des poutres en bois enchâssées dans la maçonnerie du clocher juste sous la base de la toiture. La charpente forme deux travées. La travée Est est occupée par la sirène municipale (voir schéma ci-dessous).



Des encoches dans les poutres (en rouge sur le schéma) correspondant à l'emplacement d'anciens paliers laissent à penser que deux cloches au moins ont été présentes à une époque dans le clocher. Une des poutres soutenant le plancher de la chambre des cloches contient aussi une trace d'ancien palier (cercle rouge sur la photo ci-contre), ce qui permet de comprendre pourquoi la poutre centrale ne comporte qu'une trace de palier côté Ouest et aucune côté Est. La deuxième travée devait être moins large qu'actuellement.



De gauche à droite, les photos des anciens emplacements de paliers, marqués de 1 à 3 sur le schéma.

Vue du dessus de la chambre des cloches.



5. ACCESSOIRES DE LA CLOCHE

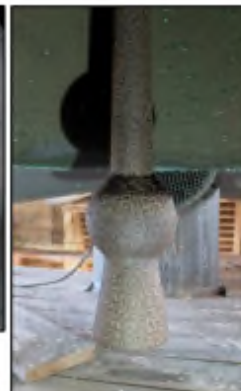
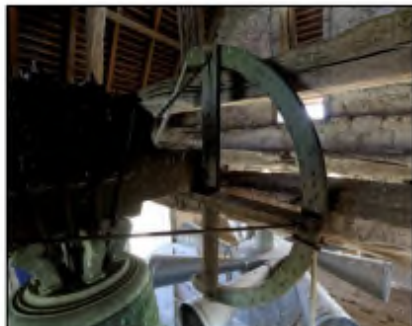
La cloche date de 1949 et les accessoires semblent dater de cette période.

Joug : droit en bois permettant la sonnerie en lancé franc.

Paliers : anciens à coussinets.

Roue de sonnerie : sonnerie manuelle avec une demi-roue de sonnerie en bois.

Ferrures/brides : en fer, corrodé. Les ferrures sont de section circulaire et se terminent par des filetages.



Bélière : d'origine, de section rectangulaire.

Baudrier/brayer : formé par des nappes de cuire. Il est maintenu au battant par l'intermédiaire de deux boulons à écrous hexagonaux.

Battant : moderne, très corrodé, en acier matricé de section circulaire. (Photo ci-contre)

Tintement : Absence de tintement extérieur.



Vincent Bretez, Valpuseaux, Eglise Saint-Martin

Visite du 08 avril 2017

Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur

6. DESCRIPTION DE LA CLOCHE

La cloche en bronze est dans son plan de balancement d'origine comme le montrent les traces d'usure du battant à l'intérieur de la cloche, ainsi que la disposition des anses et de la bélière d'origine.

a. Anses

La cloche est suspendue par ses six anses en couronne (*photo ci-dessous*). Les anses sont de section carrée avec des arêtes arrondies, sans décoration. Épaisseur des anses : 4,3 cm.

b. Dimensions

Diamètre extérieur : 84 cm
Diamètre intérieur : 69,5 cm
Hauteur au cerveau : 67,5 cm
Hauteur à l'axe : 89 cm
Tangente extérieur : 63 cm
Oblique : 66 cm
Épaisseur nominale : 61 mm
Longueur de la pince : 7,8 cm



Note et indice de l'octave : Si3



Valeurs calculées :

Bord (rapport diamètre/épaisseur) : 13,7 ce qui correspond à un profil moyen
Poids estimé² : 357 kg

c. Décors/Iconographie

Le **cerveau** de la cloche est bombé et possède de haut en bas, un cavet puis deux filets.

En **haut de la robe** deux frises aux motifs floraux encadrent trois bandeaux contenant les inscriptions (*présentation de l'épigraphie au chapitre suivant*). Des filets simples séparent les lignes entre-elles. Les frises florales sont séparées des inscriptions par des doubles filets.

² Poids estimé $P = D^2 \times \text{ép.} \times 8,3$ (où P est le poids en kg, D le diamètre en mètre, ép. l'épaisseur nominale en mm)



Photo du haut de la robe.

En **bas de la robe**, se trouvent :

- au Nord de la cloche une représentation du Christ en croix entouré de la Vierge, Saint-Jean et Marie-Madeleine devant Jérusalem et l'inscription INRI (Jesus Nazarenus Rex Iudaeorum, Jésus de Nazareth, roi des Juifs) en haut de la croix. Hauteur : 21,2 cm.
- à l'Ouest de la cloche une représentation de Sainte-Rita tenant un crucifix. Hauteur : 15,3 cm.
- au Sud de la cloche les armes de l'évêque de Versailles Mgr Roland-Gosselin portant l'inscription « IN CRUCE SPES MEA ». Hauteur : 18,8 cm, largeur : 15,2 cm.
- à l'Est de la cloche une représentation de la Vierge à l'enfant entourée d'anges. Hauteur : 16,8 cm, largeur : 10,2 cm.

Sur la **faussure**, deux filets soulignant les décors de la robe.



Vincent Bretez, Valpuiseaux, Eglise Saint-Martin

Visite du 08 avril 2017

Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur

Sur la **pince** se trouvent sept croix empâtées inscrites dans une frise circulaire et régulièrement espacées autour de la cloche (photo à droite). Diamètre : 35 mm.



(Détail du pied de la croix)

d. Epigraphie

Les inscriptions sont en lettres capitales. Deux typographies différentes ont été utilisées, l'une pour le nom de la cloche d'une hauteur de 19 mm, l'autre pour le reste de l'inscription, d'une hauteur de 18 mm.

Inscriptions :

1^{ère} ligne, commençant par une croix :

**BENITE EN 1949 SOUS L'EPISCOPAT DE SON EXCELLENCE
M.^{GR} ROLAND-GOSSELIN EVEQUE DE VERSAILLES**

2^{ème} ligne :

**J'AI ETE NOMMEE CHRISTIANE MARIE THERESE
PAR MON PARRAIN CHRISTIAN COISNON, ET MA
MARRAINE**

3^{ème} ligne, séparée de la 2^{ème} ligne par une manicule :

**THERESE GODMET. M^{RE} AUCLERC ETANT MAIRE DE
VALPUISEAUX**

Vincent Bretez, Valpuiseaux, Eglise Saint-Martin
Visite du 08 avril 2017 Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur

7

Info 230 forum des associations

Le forum des associations concernant Valpuiseaux se tiendra le 2 septembre 2017 de 14h à 18h dans la salle communale de Valpuiseaux. Nous serons en pleine vendange et ne pourrons pas être présents pour tenir le stand. Si vous êtes disponibles pour tenir le stand 1 heure ou deux, merci de nous renvoyer un mail avant le 27 juillet afin d'organiser l'après-midi. Nous communiquerons fin août les documents pour le forum à la personne qui réservera la tranche horaire à partir de 14 heures. Merci pour votre aide, Bernadette et Xavier

Info 231 four à pain

Voici en pièces jointes des photos d'un superbe four à pain. Si vous avez connaissance d'endroits où subsistent d'autres fours à pains, merci de nous l'indiquer afin de faire des photos qui viendront illustrer le prochain ouvrage sur Valpuiseaux au 19^e siècle.

Bernadette et Xavier





Info 232 Planning forum des associations

L'AVE sera présente au forum des associations le samedi 2 septembre 2017 de 14h à 18h. Vous pourrez venir consulter la documentation. Éventuellement régler vos cotisations 2017. Pour les adhérents absents le 1er juillet 2017, ils pourront retirer gratuitement les infos 2016-2017 et les documents concernant l'assemblée générale. Merci aux cinq adhérents figurant dans le planning de la pièce jointe qui tiendront le stand. Si d'autres adhérents peuvent tenir le stand, ils seront les bienvenus.

Bernadette et Xavier

PLANNING FORUM DES ASSOCIATIONS SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2017	
HORAIRE	ADHERENT
13H30 INSTALLATION STAND	JACKY MATHIGOT
14H-15H	MONIQUE BAUDET
15H-16H	LUCIENNE FLORET
16H-17H	YVONNE COISNON
17H-18H	ROBERT MOINDROT
18H RANGEMENT STAND	JACKY MATHIGOT
ORGANISATION	
FEUILLE DE PRESENCE AG 01/07/2017	1 ETOILE COTISATION 2017 NON PAYEE
	2 ETOILES COTISATION 2017-2018 NON PAYES
CAISSE	
FACTURIER	
CARTON DOCUMENTATION	OUVRAGE EN CONSULTATION
CARTON BULLETIN ADHESION	
CARTON BON DE COMMANDE	
AG 01/07/2017	DISTRIBUTION GRATUITE
INFO 2016-2017	DISTRIBUTION GRATUITE
DRAPEAU	
OUVRAGE EN VENTE	
OUVRAGE VAL 20 SIECLE	3 EXEMPLAIRES
OUVRAGE BORDE	3 EXEMPLAIRES
EN CAS DE PROBLEME	TELEPHONE X. CHRIST 06.09.10.97.49

Info 233 cloche Valpuseaux

Monsieur Bretez, auteur de l'article sur la cloche, aimerait, pour compléter son étude, savoir : - le nom du fondeur de la cloche, - qui a reçu la commande, - qui a payé la cloche, la commune ou le clergé ? Merci pour votre retour.

Bernadette et Xavier

Info 234 Brocante "L'air du temps"

Chers adhérents,

Gilles Marchand, brocanteur à Boigneville, chemin de Malacroupi Site : www.showroom-brocante.fr vient d'adhérer à l'association avec son épouse et son fils. Venez découvrir son nouveau lieu de vente très sympa. Et en plus vous pouvez marchander en vous recommandant de Bernadette et Xavier Christ.

Bernadette et Xavier

Info 235 Photo mystère

Chers adhérents,

Voici en pièce jointe une photo trouvée sur la brocante d'Étampes dimanche. Voici nos Interrogations, sachant que rien n'est indiqué sur la photo : - Quel est le nom de cette machine ? - Son utilité ? - La date de la photo ? - On voit des pavés sur un petit chariot - Un personnage sur des tonneaux. Merci pour vos idées, Bernadette et Xavier



Info 236 Retour des cigognes

Les cigognes repartent vers les pays chauds de bonne heure (voir pièce jointe). Avez-vous vu des cigognes sur le territoire de la commune ? Avez-vous des photos ? Merci pour votre retour.

Bernadette et Xavier



Info 236 Natura 2000

Chers adhérents,

Nos amis de NATURA2000 organisent le nettoyage des pelouses. Voir pièce jointe. Merci de les contacter si vous êtes intéressés.

Bernadette et Xavier

**Habitants de Valpuseaux,
les pelouses calcaires ont besoin de vous !**



À Valpuseaux, il existe un habitat rare et menacé à l'échelle de l'Europe : les pelouses calcaires. Sur ces milieux, une biodiversité particulière se développe. La commune de Valpuseaux fait partie du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais. L'association NaturaEssonne, structure animatrice de ce site protégé, vous propose de participer à un chantier nature sur une parcelle de la commune de Valpuseaux.

L'objectif est de recréer des clairières de pelouses calcaires dans les boisements de Pin sylvestre qui ont envahi les pelouses calcaires historiquement présentes. En effet, sans action de gestion, les pelouses calcaires évoluent naturellement vers un boisement. Cette évolution entraîne la disparition d'un cortège d'espèces adaptées aux pelouses calcaires.

Venez participer à la restauration des pelouses calcaires
les **samedis 21 octobre 2017 et 17 février 2018**

Inscriptions auprès de maria.villalta@naturaessonne.fr
En collaboration avec la commune de Valpuseaux



Azure bleu céleste



Océanite



Anémone pulsatilla

Info 237 EcoMusée Milly-la-forêt

Voici en pièce jointe une documentation concernant l'EcoMusée de Milly. Attention, fermeture le 29 octobre 2017.

L'ASSOCIATION LA PASSION DU ROUGE
PRÉSENTE

ÉCOson **Musée** de 1913 à 1980

Du 4 mars au 29 octobre 2017

Camions de Pompiers
Pompe à bras
Mottequins
Miniatures
Cosques
...



Entrée Libre



Ouvert tous les week-ends
de 14 h à 18 h

5, boulevard Sadi Carnot 91490 Milly-la-Forêt

Info 237 Puiset-le-Marais journée du patrimoine

Une de nos adhérentes, Nicole, fait une exposition dans l'église de Puiset-le-Marais samedi 16 septembre 2017 de 15h à 18h et dimanche de 14h à 18h. "Exposition d'anciens ornements sacerdotaux, robes de baptême, robes de communion, etc... antérieurs à 1945". Nous vous invitons à y venir nombreux.

Info 238 Exposition photos aériennes

Nous vous rappelons que l'exposition de photos aériennes de Valpuseaux aura lieu ce week-end samedi 21 octobre et dimanche 22 octobre de 10h à 17h dans la salle des fêtes de Valpuseaux. Vous pourrez découvrir environ 80 photos des 9 hameaux et 3 écarts du village. Ces photos ont été prises grâce à un avion, un ballon et un drone. Vous pourrez acheter ces photos sur place pendant l'exposition. Vous êtes également cordialement invités au vin d'honneur qui sera précédé d'un discours du vice-président le samedi 21 octobre à 12h. Nous vous attendons nombreux pour découvrir votre village d'une façon inattendue (voir pièce jointe).

**EXPOSITION
DE PHOTOS AÉRIENNES
DE VALPUSEAUX**

Organisée par l'Association Valpuseaux Histoire
et Robert Moindrot



Entrée gratuite
Samedi 21 et dimanche 22 octobre 2017
de 10H à 17H

À la salle communale de Valpuseaux (91720)
Verre de l'amitié et discours de Xavier Christ
samedi 21 octobre 2017 à 12 heures

L.P.N.S.
Association Loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture d'Etampes sous le n° 0911009188
Siège social : 7 rue de la Lièze - 91720 VALPUSEAUX
Pour nous contacter : Email : asso.valpuseaux@gmail.com
Site : www.avalp.fr

Info 239 Bec de gaz

À la suite de notre info n° 185 (mars 2015), nous avons découvert dans une propriété au Petit-Frenneville un autre bec de gaz en provenance de la ville de Malakoff. Voir 2 photos en pièces jointes.

Rappel info 185 de mars 2015 Léon et Noël : A partir de 1812, l'éclairage public est réalisé au moyen du gaz d'éclairage, des réverbères ou becs de gaz fleurissent en remplacement des lampes à huile.

Le dernier bec de gaz en fonctionnement 24h sur 24 en Île de France se situe sentier du Tir dans la commune de Malakoff. Par un curieux hasard, lors de la vente des becs de gaz de Malakoff, l'un d'entre eux a été installé à Valpuseaux rue Chaude.

En pièce jointe, le dernier bec de gaz en Île de France qui s'appelle Léon, et la photo de son petit frère que nous avons baptisé Noël à Valpuseaux. C'est le père de l'un de nos adhérents, Gérard Magot, qui a acheté le bec de gaz et l'a implanté dans sa propriété. Vous pourrez obtenir plus d'information en tapant sur internet : dernier bec de gaz en Ile de France. Petit clin d'œil du vice-président et de la présidente qui habitent Malakoff et alternativement Valpuseaux. Par ailleurs, au cours de nos recherches, nous avons découvert que quelques Malakoffiots avaient acheté une résidence à Valpuseaux.



Info 240 Le grand méchant loup

Chers adhérents,

Voici en pièce jointe un extrait du Bulletin municipal de videlles daté d'octobre 2008 concernant "LABESTE".

Il s'agit sans doute d'un loup ou d'une louve

Bernadette et Xavier

Il était une fois ...

Registre paroissial : «des défunts de la paroisse de Saint Léonard de Videlles en 1654 ».

Pendant le siège d'Etampes en 1654, le curé Heynaud a refait trois registres sous forme de cahiers actuellement reliés ensemble. Chacun des cahiers couvre les événements jusqu'en 1690.

Un malheur n'arrivant jamais seul, voici le début du registre des décès. (Orthographe respectée)

« Livre des défunts de la paroisse de Saint Léonard de Videlle

Le quatrieme mars 1654 fut enterée Claudine Bretonnet fille de Guillaume Bretonnet et Mathurine Dubost après avoir reçu les sacrements

Bessollet vicaire

Le 23^e may 1654 fut enterée Françoise Sugys fille de Louys Sugys et de Denyse Ferrand après avoir reçu les sacrements

Bessollet

Le 22^e juillet 1654 a rendu l'âme oagé de 20 jours fils de Noé Richard et de Marie Raux

Bessollet

Le 16^e du mois d'aoust 1654 décéda Marie Michou fille de Marin Michou et de Jeanne Goubé après avoir esté presque dévorée par une louve ravissante. Dieu néante luy donna la grace de recevoir les sacrements de pénitence et de l'extrême onction devant que rendre l'âme.

Bessollet

Il est icy nécessaire de laisser icy par escrit s'il estoit possible de le faire. Le nombre des enfants petits et grands, femmes mesme forts et grands que deux bestes farouches loups ou louves quyavoient mangé [des hommes] morts au siège de la ville d'Etampes l'année 1652. Videlle, Mandeville, Maigny, Courance, Dannemois, Soisy, Boutigny, La Ferté Aleps, Saint Firmin, Coudimandrie et jusque près de Milly et quantité d'autres paroisses que je ne nomme pas. Il y eust trois ou quatre cent personnes mangées, dévorées, mises en pièces. Cela dura trois ou quatre années.

Heynaud

Le 22^e de may 1655 fut enterré Noël Baudouin fils de Mathurin et de Anne Marquis ayant esté emporté et totalement presque dévoré par la beste pris entre les bras de son frère

Bessollet

Le dernier jour de may 1655 fut estranglée par la beste et enterée Julienne Babin, fille de deffunct Gilles Babin et de Catherine Henry. Cette pauvre fille descollée et à moitié dévorée, et sans teste

Bessollet

Le XIII^e juin 1655 fut estranglé par la susdite beste, oagé de X ans, fils de deffunct Jean Jullinet Pasquette Mitau

Bessollet

Le 24^e septembre 1655 fut enterré Noëlle Guillard, ayant esté décollée par la beste et dévorée à moitié et sans teste oagée de cinq ans

Bessollet

Le troisieme juin 1656 Françoise Goubé fille de deffunct Laurent Goubé et de Marie Chartier fut enterée dans le cœur, ce qui ne se doit pas faire, après avoir esté dévorée par la beste

Robot »

A partir de cette date on entend plus parler de la « beste ».



Info 241 Nouveau Répertoire de cartes postales

Chers adhérents,

Bernadette a refait complètement le fascicule des cartes postales de Valpuseaux en rescannant les 109 cartes postales. Ce nouveau fascicule a une nouvelle présentation en sépia et couleur pour les timbres. Il fait 36 pages et contient 109 photos de cartes postales. En pièce jointe la première page et un bon de commande spécifique. Merci pour votre soutien, Bernadette et Xavier

Association Valpuseaux HistorE
A.V.E.



Bon de commande - adhérents
Nouveau Répertoire des cartes postales de Valpuseaux (S-et-O)
109 cartes (36 pages)

Nous retourner le bon de commande à l'adresse du siège social, accompagné du règlement



NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
TEL.FIXE	
TEL.PORTABLE	
E MAIL	

Adhérents : 15€ (quinze euros)

15,00 €

A retirer au siège si possible, sinon rajouter port

Port +

3,20 €

Total =

€

Virement

Chèque

Liquide

Date de paiement :

Par chèque, à l'ordre de : **A.V.E. (Association Valpuseaux historE)**

Association Loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture d'Etampes sous le n° 0911005188

Siège social : 7 rue de la Lieue – 91720 VALPUISEAUX

Pour nous contacter : Email : avevalpuseaux@gmail.com

Site : www.aveval.fr – portable : 06.09.10.97.49

Info 242 Un Valpuisien à l'honneur

À l'occasion de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, une cérémonie officielle a eu lieu le lundi 19 mars 2018 au Mémorial national du quai Branly à Paris 7^e au pied de la Tour Eiffel. La cérémonie était présidée par Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, en présence de Mme Anne Hidalgo, maire de Paris. À cette occasion, la médaille militaire a été décernée à 6 personnes. Roland Levon de Valpuseaux a reçu des mains de la secrétaire d'État la médaille militaire : *"Roland Levon, au nom du Président de la République, nous vous conférons la médaille militaire"*. Les familles des récipiendaires étaient invitées. Une fanfare militaire d'environ 30 musiciens était présente ainsi que de nombreux porte-drapeaux. Nous étions également invités. Une cérémonie émouvante où la Marseillaise a résonné plusieurs fois.





« En cette journée nationale, la France rend un hommage solennel à toutes les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Le cessez-le feu du 19 mars 1962, issu des Accords d'Evian, annonçait la fin prochaine d'une guerre alors sans nom. Sur les deux rives de la Méditerranée, entre soulagement et blessures, il engendra des sentiments puissants et divers. Pour tous, il y eut un avant et un après. Aux victimes d'avant le 19 mars s'ajoutèrent, les mois suivants, les milliers de drames d'une transition violente.

Aujourd'hui, dans un même hommage, la France pense à toutes les douleurs et à toutes les souffrances, à toutes les familles déchirées et endeuillées, à celles et ceux qui ont enduré la guerre dans leur chair et dans leur esprit.

Aujourd'hui, sans distinction, la Nation adresse sa reconnaissance et sa solidarité.

Aujourd'hui, la France honore toutes les mémoires.

Celle des soldats morts pour la France ou blessés, celle des appelés et rappelés du contingent, des militaires de carrière, des forces de l'ordre de métropole et d'Afrique du Nord.

Celle des civils de France ou d'Algérie qui eurent à subir l'angoisse, les violences et les attentats.

Celle des Français d'Algérie pour qui cette date signifiait la fin douloureuse d'une histoire parfois multigénérationnelle et qui durent commencer une vie nouvelle.

Celle des membres des forces supplétives, des harkis, qui avaient fait le choix de la fidélité à la France.

Les semaines qui suivirent furent celles des représailles et de l'exil dans une métropole qui, entre incompréhension et ignorance, manqua à son devoir d'accueil.

Celle des disparus civils et militaires.

Ces années de guerre ont durablement marqué notre société. Soixante ans après 1958, nous nous souvenons qu'elles ont eu pour conséquence la transformation durable de notre République.

Ces déchirures sont désormais une part de notre histoire nationale mais leur souvenir est encore vif dans notre mémoire collective. Porter un regard lucide et objectif sur ces années doit permettre à la communauté nationale de cheminer vers une mémoire apaisée.

Témoigner, expliquer et partager, sont un impératif afin que, des deux côtés de la Méditerranée, les jeunes générations, préparent l'avenir ensemble ».

Info 243 Le bagnard de Valpuseaux Pierre François Doussin

Chers adhérents,

Voici en 5 pièces jointes plusieurs articles et actes concernant Pierre François Doussin, fermier de Valpuseaux. Il a été condamné à mort le 30 mai 1845 pour avoir cherché à frauder une Compagnie d'assurances en brûlant sa ferme. Sa peine a été commuée en peine de travaux forcés à perpétuité.

RED LEX SED LEX (Dure est la loi mais c'est la loi). Il est mort à l'hôpital maritime de Toulon le 4 octobre 1845 âgé de 38 ans. Une descendante de Pierre François Doussin est venue récemment se recueillir sur la tombe Doussin proche du Monument aux morts.

tion.

(Le Droit.)

INCENDIE: CONDAMNATION A MORT. — La cour d'assises de Versailles a prononcé, dans son audience du 30 de ce mois, sur une grave accusation d'incendie :

Pierre-François Doussin, cultivateur à Valpuseaux, commune dépendant de l'arrondissement d'Etampes, avait, dans le courant de 1844, fait assurer ses immeubles par la compagnie la France, et au mois de janvier dernier, la même compagnie avait assuré son mobilier. Peu de jours après cette assurance, les bâtimens de Doussin et ceux de l'un de ses voisins étaient la proie de flammes.

Doussin, homme redouté dans le pays, fut bientôt signalé par la clameur publique, comme auteur de ce double sinistre. L'embarras de ses affaires et l'évaluation exagérée de son mobilier, contribuaient puissamment à accrédi- ter cette opinion généralement répandue.

Le feu avait pris chez Doussin, dans trois parties différentes de son habitation, qui était close de tous côtés. Il paraissait donc impossible que l'incendie eût été allumé à l'extérieur. De la braise ardente trouvée sous des criblures, dans le grenier de la maison, ne permettait pas d'admettre que le feu eût été introduit, comme le soutenait l'accusé, par la toiture du bâtiment.

Des traces de pas, dans lesquelles on reconnaissait l'empreinte des pieds de Doussin, avaient été remarquées se dirigeant vers la maison de son voisin, et revenant du côté de l'habitation de l'accusé. Suivant le ministère public, Doussin, en allumant le second incendie, n'avait eu d'autre but que de détourner les soupçons qui pouvaient le signaler comme auteur de l'incendie de sa propre maison.

M. Rabou, procureur du Roi, a soutenu l'accusation avec énergie, et a démontré la nécessité d'une répression exemplaire, en raison de la multiplicité et de l'impunité trop fréquente des crimes de cette nature.

La défense a été présentée par M^e Leblond, avocat du barreau de Paris.

Le jury a déclaré Doussin, coupable sur toutes les questions.

La cour, présidée par M. d'Esparbès, conseiller à la cour royale, l'a condamné à la peine de mort.

Journal des Débats 3 août 1845

Le jeune Maurice s'est retiré en remerciant ses juges et en promettant de se bien conduire à l'avenir.

— La Cour royale a entériné aujourd'hui les lettres de commutation de peine accordées à Pierre-François Doussin, condamné à mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise, pour avoir incendié sa propre maison à Valpuseaux, près d'Etampes, et communiqué le feu à une habitation voisine. Doussin avait ainsi cherché à frauder une Compagnie d'assurances.

La peine capitale par lui encourue est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

— Les époux Brassine, tous deux Belges d'origine, ont, il y a deux ans environ, quitté leur pays pour venir demeurer à Paris. Ils y étaient dans le dénuement le plus complet, lorsque le mari, qui avait inu-

La ten-
nocence
banquier
M. Jal
contre le
MMes
ont prés
Les de
tro ans

— Acc
du Bac,
amateur
qu'elle a

DÉCÈS ET INHUMATIONS DU 29 MAI.

Mairie de Coulon ARRONDISSEMENT de Coulon

Doussin. Du Cinq octobre an mil huit cent quarante-cinq, à 7 heures du soir

ACTE DE DÉCÈS de Pierre François Doussin décédé hier

N. h. M^{me} h. M^{me} N^o 1864.

à Hôpital maritime à une heure du soir profession

d' Ep Coulon

âge de vingt-huit ans, né à Valpuseaux

département de Seine-et-Oise et domicilié à

filz de Pierre Doussin & de Marie Evrot & George

de Victorine Davic (sans autres renseignements)

et d'

Sur la déclaration à moi faite par Chap. Parci

âge de quarante-cinq ans, profession de domicilié à Coulon

qui a dit être défunt et par Francis

de âge de deux quarante ans, profession de

domicilié à Coulon qui a dit être défunt

Et ont les déclarants, Syrie

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pascal ministre de l'acquisition ajouté

de la Barb. de au remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. après lecture adue du deux

de Syrie de

♂ Pierre François DOUSSIN

- Né le 12 février 1807 (jeudi) - Valpuiseaux,91629,Essonne,Île-de-France,FRANCE
- Décédé le 4 octobre 1845 (samedi) - Toulon,83137,Var,Provence-Alpes-Côte-d'Azur,FRANCE , à l'âge de 38 ans
- Cultivateur

Parents

- Pierre DOUSSIN, né le 18 mars 1775 (samedi) - Valpuiseaux,91629,Essonne,Île-de-France,FRANCE, décédé le 15 juillet 1830 (jeudi) - Valpuiseaux,91629,Essonne,Île-de-France,FRANCE à l'âge de 55 ans, Cultivateur
Marié le 13 septembre 1803 (mardi), Valpuiseaux,91629,Essonne,Île-de-France,FRANCE, avec
- Marie Anne TRICOT, née le 15 mai 1782 (mercredi) - Guigneville-sur-Essonne,91293,Essonne,Île-de-France,FRANCE, décédée le 30 mai 1817 (vendredi) - Valpuiseaux,91629,Essonne,Île-de-France,FRANCE à l'âge de 35 ans

Union(s), enfant(s) et les petits enfants

- Marié le 24 octobre 1831 (lundi), Bouville,91100,Essonne,Île-de-France,FRANCE, avec Marie Madeleine VINCENT, née le 1er juillet 1807 (mercredi) - Bouville,91100,Essonne,Île-de-France,FRANCE, décédée le 21 février 1842 (lundi) - Valpuiseaux,91629,Essonne,Île-de-France,FRANCE à l'âge de 34 ans (Parents : ♂ Charles VINCENT 1781-1861 & ♀ Geneviève Thérèse VINCENT 1782-1864) dont
 - ♀ Madeleine Pauline DOUSSIN 1832- mariée le 27 juin 1854 (mardi), Bouville,91100,Essonne,Île-de-France,FRANCE, avec Victor Honoré VESTON 1831-
 - ♂ Pierre François DOUSSIN 1834- marié le 17 septembre 1855 (lundi), Boissy-le-Cutté,91080,Essonne,Île-de-France,FRANCE, avec Lisa Elisabeth PATAULT 1834- dont
 - ♂ Albert Paul DOUSSIN 1858- marié le 4 décembre 1882 (lundi), Boissy-le-Cutté,91080,Essonne,Île-de-France,FRANCE, avec Anna Marcelline Berthe LEVERT 1860-
 - ♂ Edmond Emile DOUSSIN 1860-
 - ♀ Angèle DOUSSIN 1867-1953 mariée le 5 décembre 1882 (mardi), Boissy-le-Cutté,91080,Essonne,Île-de-France,FRANCE, avec Alphonse Jules JOANEST 1857-
 - ♀ Augustine Madeleine DOUSSIN 1836-1838
- Marié le 19 février 1844 (lundi), Champmotteux,91137,Essonne,Île-de-France,FRANCE, avec Magdeleine Victorine DAVID, née le 12 avril 1822 (vendredi) - Champmotteux,91137,Essonne,Île-de-France,FRANCE, décédée, Couturière (Parents : ♂ Etienne DAVID 1794- & ♀ Marie Madeleine MAUBON 1791-)

Fratrie

- ♀ Joséphine Eléonore DOUSSIN 1804-1841 Mariée avec Henri Philéas DOUSSIN 1799-
- ♀ Madeleine Sophie DOUSSIN 1805-1807
- ♂ Pierre François DOUSSIN 1807-1845 Marié le 24 octobre 1831 (lundi), Bouville,91100,Essonne,Île-de-France,FRANCE, avec Marie Madeleine VINCENT 1807-1842
Pierre François DOUSSIN 1807-1845 Marié le 19 février 1844 (lundi), Champmotteux,91137,Essonne,Île-de-France,FRANCE, avec Magdeleine Victorine DAVID 1822-
- ♀ Sophie DOUSSIN 1809-1889 Mariée le 27 avril 1831 (mercredi), Puiset-le-Marais,91508,Essonne,Île-de-France,FRANCE, avec Jean François Joseph Narcisse BARDILLON 1807-
- ♂ Jean Pierre DOUSSIN 1817-1818

Notes concernant l'union

Union avec Marie Madeleine VINCENT

acte 33 vue 167/343

Présence de Jean Narcisse BARDILLON 35 ans beau-frère du futur, et aussi Marie BARDILLON veuve de François MICHAUT sœur maternelle de l'époux.

Notes concernant l'union

Union avec Magdeleine Victorine DAVID

acte 6

WIKIPÉDIA

Bagne de Toulon

Le **bagne de Toulon** fut un établissement pénitentiaire, aujourd'hui disparu, situé à Toulon (Var). Pouvant loger plus de 4 000 forçats, il fut le bagne le plus grand, et aussi le plus longtemps ouvert, de 1748 à 1873, cessant d'exister avec la création des bagnes de Cayenne et de Nouvelle-Calédonie.

Sommaire

Histoire

La vie des forçats au bagne

Composition du bagne par durée de détention en 1836

Les épidémies

Forçats célèbres

Bibliographie

Notes et références

Voir aussi

Articles connexes

Liens externes

Histoire

Au début du xvii^e siècle, le roi Louis XIII transféra à Toulon et Marseille la Flotte du Levant, basée jusque-là à Fréjus. Sous Louis XIV, le ministre Colbert décida que le commerce serait donné à Marseille et que Toulon deviendrait un port de guerre. L'ingénieur Sébastien Le Prestre de Vauban créa la Darse Neuve. Construite entre 1679 et 1685, celle-ci fait 20 hectares. Ainsi, Toulon devint le port d'attache des galères royales.



Galère par Pierre Puget vers 1655

Louis XIV voulut reconstruire la flotte royale pour avoir un corps de galères. Mais se posait le problème des rameurs. Colbert, pour résoudre ce problème, ordonna que l'on applique plus souvent la peine des galères, jusqu'alors seulement appliquée en temps de guerre : « Sa majesté désirant rétablir le corps de ses galères et en fortifier la chiourme par tous les moyens, son intention est que vous teniez la main à ce que votre compagnie y condamne le plus grand nombre de coupables qu'il se pourra, et que l'on convertisse même la peine de mort en celle des galères.

Pour un siècle, il suffisait d'avoir la « mauvaise gueule » pour se retrouver sur les galères. On était condamné à trois, six, neuf, vingt ans, voire à perpétuité. Parfois même, des hommes condamnés à des peines limitées n'étaient pas libérés après avoir purgé leur peine. Quand on commença à utiliser des canons, les galères n'étaient plus utiles, puisqu'elles ne pouvaient être armées qu'en poupe et proue. C'est le 27 septembre 1748 que Louis XV ordonna que la peine des galères soit remplacée par celle des fers. La fin des galères coïncida donc la même année avec la construction du premier bagne à Toulon qui était jusqu'ici leur port d'attache.

Le mot « bagne » vient de l'italien *bagno*, qui était le nom d'une ancienne prison d'esclaves à Rome, anciennement utilisée comme bains publics. À Toulon, on logea les forçats sur les anciennes galères démantées, les *bagnes flottants* et on les employa dans les travaux les plus pénibles : sur le port, dans l'arsenal, dans la corderie ou dans les carrières de pierres.

En 1750, peu après la création des bagnes, un code royal comporta

Article 20 :

« Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés, sera flétri, sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite. Cette empreinte sera faite des lettres TP pour travaux à perpétuité, de la lettre T pour les travaux à temps. La lettre F sera ajoutée dans l'empreinte si le coupable est un faussaire »

Article 22 :

« Quiconque aura été condamné à une des peines de travaux forcés, avant de subir sa peine sera attaché au carcan sur la place publique : il y demeurera exposé aux regards du peuple durant la journée entière. Au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant en caractères gros et lisibles ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation »

Article 27 :

« Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés à temps ou à vie sera durant la durée de sa peine, aura à subir la dégradation civique et la destitution et l'exclusion du condamné de toutes fonctions publiques, il sera en état d'interdiction légale d'entrée dans les églises et les lieux du Seigneur »

Lors de la Révolution, la flétrissure fut abolie et la durée de l'exposition réduite.

Article 28, de la première partie du Code des délits et des peines du 3 brumaire, an IV :

« Quiconque aura été condamné à l'une des peines des fers, de la réclusion dans la maison de force, de la gêne, de la détention, avant de subir sa peine sera préalablement conduit sur la place publique de la ville où le jury d'accusation aura été convoqué ; il y sera attaché à un poteau placé sur un échafaud, et il y demeurera aux regards du peuple pendant six heures, s'il est condamné aux peines des fers ou de la réclusion dans la maison de force ; pendant quatre heures, s'il est condamné à la peine de la gêne ; pendant deux heures, s'il est condamné à la détention ; au-dessus de sa tête, sur un écriteau, seraient inscrits, en gros caractères, ses noms, sa profession, son domicile, la cause de sa condamnation, et le jugement rendu contre lui. »

En même temps, on remplaçait officiellement le mot *galérien*, qu'on utilisait toujours pour les condamnés au travaux forcés, par le terme « forçat ».

En 1810, le Code pénal impérial français entra en vigueur. Il ordonna le rétablissement de la flétrissure et raccourcit le temps de l'exposition.

Article 22 :

« Quiconque aura été condamné à l'une des peines des travaux forcés à perpétuité, des travaux forcés à temps ou de la réclusion, avant de subir sa peine, demeurera une heure exposé au regard du peuple sur la place publique. Au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant, en caractère gros et lisibles, ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation. En cas de condamnation aux travaux forcés à temps ou à la réclusion, la cour d'assise pourra ordonner par son arrêt que le condamné, s'il n'est pas en état de récidive, ne subira pas l'exposition publique. Néanmoins l'exposition publique ne sera jamais prononcée à l'égard des mineurs de dix-huit ans et des septuagénaires. »

Le 28 avril 1832, une ordonnance de Louis-Philippe I^{er} abolit la flétrissure en même temps que l'amputation de la main du parricide.

Le 9 décembre 1836, Louis-Philippe ordonna que les forçats soient transportés vers les bagnes dans des fourgons cellulaires, plutôt que d'être exposés aux regards de la foule. La même ordonnance porta la suppression des fers et des boulets (à compter du 1^{er} juin 1837).

Le 12 avril 1848, le gouvernement provisoire abolit la peine de l'exposition publique.

Les bagnes métropolitains restèrent en usage jusqu'au milieu du xix^e siècle. En ce temps, il y avait plus de 6 000 forçats (ils étaient encore 11 000 en 1846). Mais d'une part, ils prenaient le travail aux ouvriers honnêtes, et d'autre part, ils furent considérés trop dangereux pour être maintenus sur le territoire.

Napoléon III ordonna la création des bagnes coloniaux par la loi du 30 mai 1854¹. Mais on avait déjà commencé la déportation des forçats pour la Guyane française, le 27 mars 1852 avec 298 condamnés extraits des bagnes de Rochefort et de Brest. Peu à peu, les bagnes métropolitains furent abandonnés. Toulon sera le dernier qui fermera ses portes, en 1873.

Aujourd'hui, il ne reste plus trace du bagne. Les bâtiments qui subsistaient furent touchés par les bombardements du port entre 1943 et 1944 et furent entièrement rasés à la fin de la guerre².

La vie des forçats au bagne

Arrivée

Les forçats arrivaient enchaînés par le cou et menottés , en groupes de 24, les cordons ou *cadènes*, sur des haquets.



Incendie du Santi-Petri, Bagne maritime de Toulon (la nuit du 5-6 janvier 1852; les 800 forçats ont été sauvés).

À leur arrivée, ils étaient tondu, vêtus d'une casaque de laine rouge, d'un gilet de laine rouge, d'une chemise de toile blanche, d'un pantalon de toile jaune et d'une paire de souliers ferrés sans bas. Ils portaient aussi un bonnet de laine, dont la couleur indiquait la durée de la condamnation : le bonnet rouge pour les condamnés à temps et le bonnet vert pour les condamnés à perpétuité. Une plaquette de fer-blanc, portée sur la casaque, le gilet et le bonnet, indiquait le matricule du condamné. Ceux qui travaillaient dehors recevaient également une vareuse de laine grise.



"Les Malheureux Cloquemin Sous les Verroux". Départ de la chaîne à Bicêtre

Ensuite, on enchaînait, ou "accouplait" (en argot on appelait cela le mariage) les forçats deux à deux, toujours un "ancien" à un nouveau venu. Pour cela, on rivait une manille autour de la jambe droite du condamné. À la manille, on rivait une chaîne de neuf maillons d'environ 16 centimètres et lourde de sept à onze kilos, que l'on fixait à sa ceinture. On réunissait les deux chaînes par trois anneaux de fer, appelés organeaux. Deux forçats ainsi accouplés étaient appelés chevaliers de la guirlande.

Vie quotidienne et travaux

Un forçat qui montrait une bonne conduite pouvait, après quatre ans, être mis à la chaîne brisée, aussi appelée la demi-chaîne : on rompait les organeaux ; le forçat ne gardait ainsi que la moitié de la chaîne, c'est-à-dire neuf maillons, d'où l'expression. Cependant, on continuait à l'enchaîner pendant la nuit. Chaque matin et chaque soir, les bagnards devaient tendre leur jambe au rondier, qui frappait les fers avec un marteau. Ainsi, par le son que ceux-ci faisaient, le gardien savait si une lime avait mordu le métal.

Les forçats couchaient sur des grands bancs de bois, au bout desquels se trouvaient des anneaux de fer auxquels on les enchaînait pendant la nuit. On n'accordait des couvertures ou des matelas qu'aux condamnés ayant une bonne conduite. Les salles n'étaient chauffées que pendant les plus froids mois de l'hiver.

La nourriture se composait de pain noir, de fèves, de légumes secs et, les jours des travaux, de viande et de vin. Il était également permis de s'acheter des rations supplémentaires.

Les forçats travaillaient sur des tâches différentes. Le travail était divisé entre *Grande Fatigue* et *Petite Fatigue*. La Grande Fatigue correspondait au travail sur le Port de commerce, dans l'arsenal, à la corderie, aux fourgons, dans les ateliers de serrurerie ou les carrières. Une lettre sur la casaque indiquait le lieu de travail. Un forçat de bonne conduite, pouvait travailler à la Petite Fatigue soit : dans l'hôpital, dans la cuisine ou, s'il savait lire, dans quelques bureaux du bagne. Vers 1816, l'intendant de Lareinty prit la décision d'employer les forçats aux ouvrages d'art du port militaire. Son but était double ; offrir aux forçats qualifiés une voie de réinsertion, faire construire à moindres frais des ouvrages nécessaires à la marine mais que le budget ne permettait pas de construire à l'entreprise. Le programme de grands travaux "à l'économie" réalisés à cette époque a permis de construire l'hôpital de saint Mandrier (actuel centre d'instruction naval Nord, dont la chapelle inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques), le magasin général (actuel magasin d'habillement), les bassins Vauban n° 2 et 3, toujours en service et qui furent les premiers cas d'emploi de béton de ciment artificiel à la mer, les cales couvertes (incendiées avant la guerre), le hangar aux bois de l'arsenal du Mourillon (démoli depuis la guerre).

Les forçats se levaient l'hiver à six heures, l'été à cinq heures, et commençaient le travail une heure plus tard, ceci jusqu'à midi ; ils déjeunaient dans leur salle pendant une heure. Puis, ils reprenaient le travail jusqu'à huit heures du soir (en hiver) ou jusqu'à neuf heures (en été). Après le souper, extinction des feux.

Lois et répression

Les lois du bagne étaient strictes. Victor Hugo les résume pendant sa deuxième visite au bagne de Toulon ainsi : *« Rébellion, meurtre sur un camarade ou tout autre, coups à un supérieur (depuis l'argousin jusqu'à l'amiral, depuis le mendiant jusqu'au pair de France) : la mort – Évasion ou la tentative, coups à un camarade, injures à un supérieur, vol au-dessus de cinq francs, etc. : 3 ans de prolongation de peine ou trois ans de double chaîne – Jurer, chanter, refus d'obéir, refus de travail, ne pas se découvrir devant un supérieur (c'est-à-dire devant quiconque passe), etc. : Cachot ou la bastonnade. »* (Victor Hugo, *Choses vues*, Toulon, 1839).

Mettre un forçat à la double chaîne signifiait enchaîner le forçat dans une salle séparée au bout de son banc avec une chaîne, qui pesait double de poids d'une chaîne normale. Cette pièce séparée depuis laquelle le forçat ne sortait jamais, avant qu'il n'ait purgé sa punition était ainsi appelée "salle de la double chaîne" (c'était la salle numéro 3 quand Vidocq y était). Le cachot était une cellule étroite, longue de deux mètres, contenant un banc de bois, un seau et une cruche, sans fenêtre, excepté un guichet dans la porte.

La bastonnade était appliquée devant toute la chiourme. Le condamné était couché à plat ventre, torse nu, sur le coursier. Quatre forçats devaient le tenir par les bras et les jambes pour l'empêcher de se débattre. Un cinquième devait appliquer la bastonnade soit quinze à soixante coups, avec une corde goudronnée. Il arrivait que le condamné passe quelque temps à l'hôpital, suite aux blessures. Une autre punition disciplinaire était le boulet au pied.

Témoignage de Schopenhauer

Témoignage d'un voyageur contemporain des Misérables... En 1804, le jeune Schopenhauer visite le sud de la France, il passe par Marseille et Toulon; il a tout juste 16 ans:

« Les galériens exécutent dans l'Arsenal toutes les corvées. Un étranger ne peut être que frappé par leur aspect. On les a répartis en trois catégories: Dans la première, on trouve regroupés les forçats condamnés à de courtes peines pour les crimes les moins graves: entre autres les déserteurs, les soldats qui ont refusé d'obéir aux ordres, etc. Ils portent un anneau de fer à la cheville et ils peuvent vaquer à leur guise – à l'intérieur de l'Arsenal s'entend – car l'accès à la ville [de Toulon] leur est interdit. Dans la deuxième catégorie se trouvent des criminels plus dangereux: ils travaillent par paires; ils sont attachés aux pieds, deux à deux par de lourdes chaînes. Les criminels les plus dangereux forment la troisième catégorie: ils sont rivés en permanence au banc de leur galère et astreints aux seules besognes que leur permet la position assise. Je trouve le sort réservé à ces malheureux bien plus effrayant que la peine de mort. Je n'ai pas visité l'intérieur d'une galère. Elles me paraissent néanmoins être l'endroit du monde le plus repoussant et le plus apte à inspirer le dégoût. Ces galères ne prennent jamais la mer; ce sont de vieux bâtiments réformés. Le camp du forçat³ se limite au banc auquel il est enchaîné, sa nourriture au pain et à l'eau. Je ne comprends pas comment, minés par le chagrin et sans aliments roboratifs, le poids des corvées



Vieille ville de Toulon:
Tronc pour les
prisonniers du Bagne de
Toulon.

n'a pas raison de leurs forces. En effet, pendant leurs années d'esclavage, on ne les traite pas autrement que comme des bêtes de somme. » Arthur Schopenhauer, *Journal de voyage* (traduction 'Meldnsis', 2007)

Composition du bagne par durée de détention en 1836

- 4305 détenus dont :
 - 1193 condamnés à perpétuité
 - 174 condamnés à plus de 20 ans de bagne
 - 382 condamnés à plus de 16 ans et à moins de 20 ans de bagne
 - 387 condamnés à plus de 11 ans et à moins de 15 ans de bagne
 - 1469 condamnés à plus de 5 ans et à moins de 10 ans de bagne
 - 700 condamnés à moins de 5 ans de bagne

Les épidémies

- Une épidémie de dysenterie fit des ravages au bagne durant l'année 1834, les malades étaient soignés à l'hôpital maritime de Toulon (Saint Mandrier). Sur l'acte de décès la lettre " B " signifiant " Bagnard " apparaissait dans la marge du document[[]

Forçats célèbres

- Eugène-François Vidocq passa quelque temps au bagne de Toulon, après s'être évadé du bagne de Brest.
- L'imposteur Pierre Coignard, connu aussi sous le nom de comte de Sainte-Hélène, mourut au bagne de Toulon.

Plusieurs personnages imaginaires passèrent quelques années au bagne de Toulon :

- Le plus connu d'entre eux est sans doute Jean Valjean, du roman *Les Misérables* de Victor Hugo (dans le roman, il est bagnard de 1796 à 1815);
- Il y eut aussi le personnage de Vautrin, dans *Le Père Goriot* d'Honoré de Balzac ;
- Caderousse et Benedetto, personnages du roman *Le Comte de Monte-Cristo*, d'Alexandre Dumas.

Bibliographie

- Maurice Alhoy, *Les bagnes : histoires, types, mœurs, mystères*, Paris, Gustave Havard, Dutertre et Michel Lévy Frères, 1845 (*lire en ligne* (<http://www.manioc.org/patrimoin/FRA11025>))
- Jacques Denis, *Forçats corses, déportations au bagne de Toulon 1748 - 1873*, Toulouse, Éditions Privat, 2011
- Léon Aubineau, *Les Jésuites au bagne : Toulon – Brest – Rochefort - Cayenne*, Paris, Charles Douniol, 1863, 356 p. (*lire en ligne* (<http://www.manioc.org/patrimoin/FRA11005>)), p. 1 à 122

Notes et références

- Sylvie Clair, Odile Krakovitch, Jean Prêteux, *Etablissements pénitentiaires coloniaux, 1792 - 1952*, Archives Nationales, 1990, p. 3
- Toulon de A à Z* de Magali Béranger, éd. Alan Sutton, 2010, p. 16

Info 243 bis Le bagnard de Valpuseaux, Pierre François Doussin

Chers adhérents,

Complément info 243

Frédéric Borde a localisé grâce à l'acte notarié de mariage de Pierre François Doussin la ferme incendiée. Il s'agit de la ferme de Maison rouge. Pour nos amis latinistes, la véritable citation est : « Dura lexsed lex » (merci Evelyne).

Info 244 Photographies vues aériennes de Valpuseaux

Chers adhérents,

Pour les personnes qui ne sont pas venues à l'exposition et pour ceux qui désirent revoir les photos aériennes de Valpuseaux, l'Association organise une demie-journée le samedi 31 mars 2018 de 14h30 à 18h30 au siège social 7 rue de la Lieue à Valpuseaux. Vous pourrez consulter les agrandissements A3 des vues aériennes prises par un drone, un ballon et un avion, ou visionner sur l'ordinateur les photos qui n'étaient pas en exposition. Robert Moindrot pourra vous faire sur place un tirage des formats A4. Pour les formats A3, nous disposons d'un stock. Vous pourrez acheter des tirage A4 ou A3 selon votre choix au tarif en pièce jointe. Nous vous espérons nombreux,

Info 245 Conférence 25 mai 2018

Chers Adhérents,

Le Père Frédéric Gatineau organise une conférence sur l'histoire de la paroisse de Valpuseaux au 19^{ème} siècle le vendredi 25 mai 2018 à 20h dans la salle communale de Valpuseaux. Merci de retenir cette date.

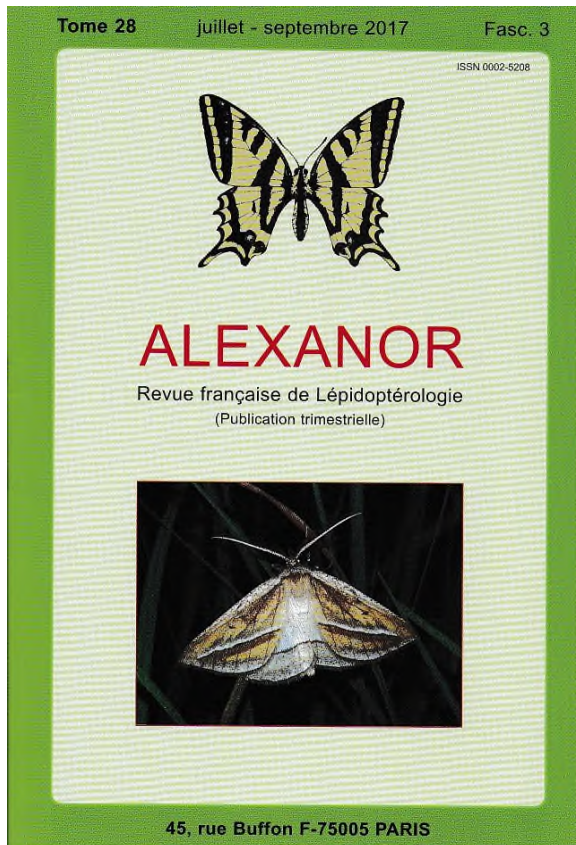
En vous espérant nombreux,



Info 246 Papillons

Chers adhérents,

Pour les personnes intéressées par l'étude des papillons, voici les références d'une revue trimestrielle : ALEXANOR, Revue française de Lépidoptérologie (2 pièces jointes).



Fondateur : Jean BOURGOGNE †
Directeur : Gérard Chr. LUQUET
Rédacteur en chef : Antoine LÉVÊQUE
Trésorier : Xavier LESIEUR

Comité de rédaction : Henri-Jérôme BERTIN (supervision des textes d'origine russe), Franck FALCHEUX (cartographie), Barry GOATER et Terence HOLLINGWORTH (supervision des textes en anglais), Christian JACQUARD (réalisation des maquettes), Xavier LESIEUR (illustrations), Wolfgang SPREDEL (supervision des textes en allemand).

Comité de lecture : Frédéric ARCHAUX (écologie), Jérôme BARBUT (Noctuoidea), Roland ESSAYAN, Christian GIBEAUX, Patrice LERAUT, Jacques NEL (Microlépidoptères), Claude TAULTH (Geométridae).

Abonnements 2017 et 2018
(quatre fascicules)

Tarif « Jeune » pour les moins de 30 ans

applicable en France sur justificatif à compter du 10 avril 2012
pour les abonnements 2011 et suivants

France (plein tarif) 45 € France (tarif Jeune) 35 € Étranger 47 €

Et pour le soutien de la revue... l'abonnement bienfaiteur : 55 € ou plus

Offre de bienvenue

À compter du 10 avril 2012, les lecteurs s'abonnant pour la première fois recevront au choix :

Liste Leraut 1980 + Liste Rang (Corse) (1988)

OU *Liste Leraut 1997 OU Biocentrique des Lépidoptères du Mont Ventoux*

Les règlements par chèque doivent être libellés à l'ordre d'Alexanor et adressés à Alexanor, M. Gérard LUQUET, Entomologie, C. P. 50, 45, rue Buffon, F-75005 Paris.

Nouveau : il est désormais possible de régler par **Pay Pal** à l'adresse électronique d'Alexanor. Les règlements par virement doivent utiliser les coordonnées bancaires suivantes :

RIB			
Étab.	Guichet	N° de compte	Clé
20041	00001	1747609F020	64

IBAN						
Compte	FR72	2004	1000	0117	4760	9F02 064
BIC	PSSTFRPPPAR					
Domiciliation	La Banque Postale Centre financier de Paris					
Titulaire du compte	Alexanor, Revue des Lépidoptéristes français					
Numéro de TVA intracommunautaire : FR8838927108100017						

L'abonnement annuel, qui donne droit aux quatre fascicules de l'année civile, est dû en début de chaque année ; le réabonnement s'effectue par tacite reconduction.

Pour nous joindre par courriel : ALEXANOR.RFL@gmail.com

Photographie de couverture

La Phalène du Populage, *Charaspilates formosaria* (Eversmann, 1837), Ceyzérieu (Ain), Réserve Naturelle Nationale du Marais de Lavours, 25 juin 2017. © Antoine LÉVÊQUE.

Info 247 Le Républicain L'Actualité

Chers adhérents,

Ci-joint une photo extraite du Républicain L'Actualité de 1981 à 1985 (supplément du Républicain du 22 mars 2018). Merci de nous indiquer les noms des personnes figurant sur cette photo datée de 1982.

11 février Valpuseaux 1982



L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu en mairie pour mettre la dernière touche au programme des activités de l'année.



Info 248 Accident 1920

Chers adhérents,

Nos amis du Corpus Etampois (Bernard Gineste) ont découvert dans le journal l'Abeille d'étampes du 28 février 1920 une info sur un accident mortel d'un nouveau fermier de Valpuiseaux.

[Abeille d'Étampes: Une conséquence inattendue de la Grande Guerre \(numéro du 28 février 1920\)](#)

Abeille d'Étampes

Une conséquence inattendue de la Grande Guerre

Numéro du 28 février 1920

À Maisse

À 800 mètres environ de la ville, à une courbe de la côte dite « La Crotte », un terrible accident s'est produit vendredi matin; la principale victime, M. Dupré, un honnête agriculteur de Malesherbes, qui venait prendre possession d'une ferme à Valpuiseaux, y a trouvé une mort tragique. Voici les faits:

Le 20 février, dans la matinée, quatre militaires de l'E. S. A. de Villesauvage, MM. Barré (A.), Brevet (B.), Crochet (B.) et Petitcolas (P.), se rendirent, sous la conduite du soldat de 1^{er} classe Honegger (T.), à la gare de Maisse pour effectuer, sur un camion automobile et une remorque, le chargement de restes d'avions. Leur travail terminé, ils gagnèrent, sur le dit camion, l'hôtel Saint-Médard où ils déjeunèrent.

Après le repas, le mécanicien, le soldat Barré (A.), s'efforça de réparer les freins de sa voiture, freins qui fonctionnaient d'une façon défectueuse, puis les cinq militaires se rendirent jusqu'à Gironville pour éprouver la solidité des réparations faites par le mécanicien.

L'aller s'effectua sans incident; au retour, ils allaient à petite allure et se trouvaient engagés dans la descente de Maisse, lorsqu'ils aperçurent, venant à eux à une vive allure, un cheval tirant une voiture sur laquelle le conducteur, tenant en mains les guides, se trouvait debout.

Ils eurent l'intuition que ce cheval était quelque peu effrayé, et afin d'éviter tout accident, ils ralentirent autant qu'ils purent la marche du camion et se rangèrent tout à fait à droite.

Malheureusement, alors que les deux véhicules arrivaient à hauteur l'un de l'autre, le cheval fit un brusque écart à droite, obstruant complètement la route avec la voiture. L'inévitable choc se produisit: l'avant du tracteur buta fortement dans l'arrière de la charrette, de telle sorte que le cheval fut ramené brusquement sur la gauche de la chaussée où il tomba; le conducteur fut projeté hors de la voiture et alla s'écraser la tête contre le sol où il resta inanimé, perdant le sang à flot; quant au camion, il s'immobilisait brusquement ayant son radiateur brisé.

Aussitôt, les militaires qui, eux, en étaient quittes pour un léger choc, se portèrent au secours du charretier. Tandis que deux d'entre eux le relevaient et s'efforçaient de le ranimer, les autres voulurent s'occuper du

cheval et de la voiture dont le châssis arrière et le brancard de droite avaient été brisés; mais le cheval qui n'était blessé que superficiellement, se releva d'un bond et, brusquement emballé, parti dans la direction de Gironville.

Un jeune agriculteur, M. Petit (René), rentrait, à ce moment, des champs; il vit l'attelage s'amener sur lui en trombe et il eut besoin de tout son sang-froid pour garer sa voiture; ce fut miracle qu'un deuxième accident ne se produisît pas!

N'ayant pu arrêter le cheval emballé, il poursuivit son chemin et arriva sur les lieux de l'accident; obligeamment, il mit une de ses bêtes à la disposition d'un militaire qui se lança à la poursuite de l'animal tandis que lui-même s'en allait rapidement chercher à Maisse, M. le docteur Streiff.

Pendant ce temps, M. Dupré avait repris connaissance, et parvenait, non sans peine, à décliner son nom; il expliqua qu'il souffrait horriblement de violentes douleurs internes ainsi que de la tête où il portait deux plaies béantes. Les soldats cherchèrent alors à le transporter à Maisse, tandis que leur chef de corvée, M. Honegger, allait prévenir la gendarmerie.

Le dévoué chef de brigade, M. Nicolas, ne tarda pas à arriver sur les lieux et fit quérir une voiture pour y coucher le malheureux charretier qui s'affaiblissait à vue d'œil. Bientôt, à son tour, M. le docteur Streiff rejoignait la petite caravane et, ayant examiné le blessé, diagnostiquait une fracture du crâne, nécessitant le transport d'urgence à l'hôpital d'Étampes.

En attendant que M. le Maire ait réquisitionné une auto pour effectuer ce transport, M. Dupré était installé dans une chambre de la Mairie et y recevait des soins pressés du docteur et du personnel; mais la blessure avait été trop grave et la malheureuse victime ne tardait pas à expirer.

L'enquête ouverte par la gendarmerie au sujet de ce triste accident a démontré que l'inconscient auteur était le cheval, une jeune bête qui s'effrayait au passage des autos. L'endroit où il fit son écart fut nettement marqué par les traces des roues de la voiture; d'autre part, les traces des roues du camion prouvent bien que les militaires tenaient leur droite; enfin, une courbe très prononcée de la côte, à cet endroit, empêchait le conducteur du camion d'apercevoir l'attelage arrivant sur lui.

M. Boussaingault, agent d'assurances, put donner immédiatement quelques renseignements sur la victime: quelques instants auparavant, M. Dupré, cultivateur à Malesherbes, était venu le voir pour assurer son cheval — funeste pressentiment! Il avait expliqué qu'il effectuait son déménagement pour Valpaise où il prenait une ferme.

La gendarmerie y fit aussitôt prévenir Mme Dupré qui accourut; la douleur de cette dame fit peine à voir quand elle aperçut le cadavre de celui qu'elle avait quitté plein de vie. Elle ne put donc donner aucun renseignement pour compléter l'enquête et chargea des démarches funèbres son beau-frère, M. Leduc, maire de Champmotteux.

Cette mort tragique a causé dans toute la région où M. Dupré et sa famille sont très honorablement connus, une bien vive émotion et une profonde tristesse à laquelle nous nous associons.

Abeille d'Étampes: Une conséquence inattendue de la Grande Guerre (numér...

Bernard Gineste

Abeille d'Étampes: Une conséquence inattendue de la Grande Guerre (numéro du 28 février 1920)

Info 249 Un Valpuisien médaillé

Chers adhérents,

Suite à l'info 242, voici en pièce jointe l'article du Républicain du 29 mars 2018 retraçant la remise des médailles militaires à Paris le 19 mars 2018.

Sud-Essonne Jeudi 29 mars 2018 - 29

VALPUISEAUX

Un Valpuisien médaillé



Roland Levon, lors de la cérémonie du 19 mars à Paris.

Roland Levon a été médaillé le lundi 19 mars dernier à Paris

Cette remise de médaille a eu lieu à l'occasion de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Une cérémonie officielle a eu lieu le lundi 19 mars au Mé-

morial national du quai Branly à Paris. La cérémonie était présidée par Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, en présence de Mme Anne Hidalgo, maire de Paris. Roland Levon de Valpuiseaux a reçu des mains de la secrétaire d'Etat la médaille militaire. Une cérémonie émouvante qui s'est conclue sur les notes de La Marseillaise.

■ T.V.

Vos contacts
Teddy Yaury - Journaliste
☎ 01.69.16.18.32
✉ t.yaury@le-republicain.fr
Correspondants : Jérémy Bredin, Jeanne-Marie Manaranche, Lucia Vintila.

Agenda et loisirs
Retrouvez tous les événements de la semaine en pages Loisirs

Infos pratiques

BOISSY-LA-RIVIÈRE
Vie scolaire
Les parents des enfants nés en 2015 sont invités à se rapprocher du secrétariat de la commune afin de procéder à l'inscription des enfants à l'école avant le 30 mai 2018.
Le petit marché de Boissy
Chaque jeudi de 8h30 à 12h sur la place de la Paix : légumes, fruits, plantes...
Boîte à livres
Installée sur l'ancien puits face à la mairie.

MONNERVILLE
Mairie
Depuis le 1^{er} mars, la mairie est ouverte au public les lundi de 16h30 à 17h30 et vendredi de 16h30 à 17h30. Tél. 01.64.95.03.57

Info 250 Conférence 25 mai 2018

Chers Adhérents,

Le Père Frédéric Gatineau organise une conférence sur l'histoire de la paroisse de Valpuiseaux au 19^{ème} siècle le vendredi 25 mai 2018 à 20h dans la salle communale de Valpuiseaux.

Vous pouvez vous garer au parking de l'église.

Entrée par derrière la salle communale.

En vous espérant nombreux,



Valpaiseaux

Avec le père Gatineau
**Conférence
sur l'histoire
de la paroisse
au 19^{ème} siècle**



Vendredi 25 Mai à 20 h
Salle Communale de Valpaiseaux

Entrée Gratuite

Info 251 Ball-Trap à Valpaiseaux

Chers Adhérents,

La société de chasse de Valpaiseaux organise un ball-traps samedi 19 mai à partir de 14h et dimanche 20 mai à partir de 9h30. Voir l'affiche en pièce jointe.

VALPUISEAUX

SAMEDI 19 MAI
A PARTIR DE 14H

DIMANCHE 20 MAI
A PARTIR DE 9H30

BALL – TRAP

FOSSE AMATEURS
FOSSE CONCOURS
PARCOURS DE CHASSE
DE NOMBREUX LOTS !



RESTAURATION-BUVETTE

Organisé par la Société de Chasse de VALPUISEAUX
ROUTE DE MAISSE

Info 252 Convocation AG 2018

Chers Adhérents,

Voici en pièce jointe le courrier de convocation à l'assemblée générale.

A.V.E.
Association Valpuseaux historE
7 rue de la Lieue
91720 VALPUSEAUX



Le 1^{er} juin 2018

CONVOCATION

Chers Adhérents, et futurs Adhérents
Nous vous remercions d'assister à l'Assemblée générale de
l'Association Valpuseaux historE :

Le samedi 16 juin 2018 à 18h

Au siège social de l'association :

**Le Prieuré
7 rue de la Lieue
91720 Valpuseaux**

Notre hôtesse Mathilde vous attend à partir de 17h45 pour la signature de la feuille de présence et si besoin le paiement de votre cotisation 2018.

Si vous désirez connaître l'association, n'hésitez pas à venir à cette assemblée générale.

Cette assemblée générale sera suivie d'un apéritif dînatoire.
Vos conjoints et enfants sont cordialement invités.

Si vous le désirez, vous pouvez amener un plat, fromage, dessert, fruits ou une surprise. Mais ce n'est pas une obligation.

Bernadette et Xavier Christ

Association Loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture d'Etampes sous le n° 0911005188
Siège social : 7 rue de la Lieue - 91720 VALPUSEAUX
Pour nous contacter : Email : avevalpuseaux@gmail.com Site : <http://www.aveval.fr>

Info 253 Conférence père Gatineau

Chers Adhérents,

Une très belle conférence animée par le père Frédéric Gatineau sur l'histoire de la paroisse de Valpuseaux au 19^e siècle le vendredi 25 mai 2018 dans la salle communale de Valpuseaux.

Une cinquantaine de personnes présentes avec de nouvelles découvertes, en particulier l'achat d'une souche (porte-cierge) à Sainte Julienne en 1845 qui a été ensuite offerte à l'occasion du pèlerinage au Val-Saint-Germain.

Les ventes de veilleuses à l'effigie de St Martin, patron de la paroisse, ont permis d'alimenter les fonds de l'ASMV pour les travaux intérieurs de l'église.

Conférence organisée conjointement par l'Association Valpuseaux historE (AVE) et l'Association Saint-Martin de Valpuseaux (ASMV).

Le président de l'ASMV, Xavier Christ, a remercié chaleureusement le père Frédéric Gatineau pour son intervention illustrée grâce aux Archives diocésaines.

Bernadette et Xavier

AVE et ASMV

